

ACADEMIE
DES BRUYERES

KIFEKOI?

VILLE
DE
SUCY-EN-BRIE

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

L'Inspecteur-Président de l'Académie des Bruyères à Sucy en Brie:

Vu l'article 6 de la loi du 28 mars 1882 et de la loi du 11 janvier 1910 ;

Vu l'article 27 du décret du 18 janvier 1887 ;

Vu les arrêtés des 18 janvier 1887 ; 24 février 1923 ; 23 mars 1938 ; 30 novembre 1944.

Vu la loi du 29 juillet 1881 (Défense d'afficher) ;

Vu la loi du 11 pluviôse an 3 (Défense de copier) ;

Vu le procès-verbal de l'examen subi *le 10 mai 2014*, par lequel la Commission de vérification des aptitudes de Kifekoi? siégeant pour la session de 2011 ;

Atteste que M

a satisfait à ses obligations scolaires

et a été jugé digne d'obtenir le Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires.

Ce présent Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du titulaire

A Sucy en Brie *le 10 mai 2014*

L'Inspecteur-Président Jean-Claude Cormier

